

SEANCE DU 02/06/ 2020

**MEMBRES PRÉSENTS : LIND OROSCO CHOULET DE JESUS DE OLIVEIRA
DUTHIL HÉBOUCHE JACQUINOT KAULEK MUGNIER VIEGAS
FRANCISCO VUILLEMIN**

MEMBRES ABSENTS : NEANT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Carole KAULEK

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 23-05-2020

Mme le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance du 23/05/2020. Aucune remarque n'est émise.

11 POUR

CONTRE

ABSTENTION

2. Forêt communale : Programme de travaux sylvicoles 2020

Le garde ONF a remis le devis des travaux sylvicoles pour l'année 2020 à réaliser dans la parcelle 8j, sont prévus du nettoiement manuel de jeune peuplement de feuillu, après en avoir délibéré,
Le conseil municipal émet un avis favorable à ce programme de travaux ; 3 608.00 € HT, soit 3 968.80 TTC.

11 POUR

CONTRE

ABSTENTION

3. Groupement de commande travaux voirie communale 2020

Le maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de voirie sur le territoire communale : Travaux de voirie communale sur le chemin dit des 4 Tonnes à AUTOREILLE.

Afin de réaliser des économies d'échelle, il est proposé de constituer un groupement de commande pour les travaux de voirie 2020. Ce groupement sera constitué par les communes suivantes : Fretigney-et-Velloreille, Autoreille, Choye, Charcenne, Citey, Velleclair, Bucey-les-Gy et Fresne-Saint-Mamès.

La commune de Fretigney-et-Velloreille se propose en qualité de coordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2020 entre les communes suivantes : Fretigney-et-Velloreille, Autoreille, Choye, Charcenne, Citey, Velleclair, Bucey-les-Gy et Fresne-Saint-Mamès,
- Désigne la commune de Fretigney-et-Velloreille en tant que coordonnateur du groupement
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et tous les documents s'y rapportant,
- Autorise le Maire à lancer le marché de travaux de voirie communale pour l'année 2020.

11 POUR

CONTRE

ABSTENTION

4. Résiliations de baux de logements communaux

Mme le maire a reçu un courrier de Mme BOURNIER Sylvie émettant le souhait de quitter le logement communal situé au 15 A Grande rue - à AUTOREILLE à compter du 31/07/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- La résiliation du bail à compter du 31/07/2020,
- Le remboursement de la caution après état des lieux sous réserve d'un état des lieux favorable,
- Autorise le maire à signer un nouveau bail pour le dit logement.

11 POUR

CONTRE

ABSTENTION

Mme le maire a reçu un courrier de Mme SAGOT Gisèle émettant le souhait de quitter le logement communal situé au 15 B Grande Rue - à AUTOREILLE à compter du 30/06/2020, et souhaitant une réduction de son préavis à un mois au vu de son état de santé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- La résiliation du bail à compter du 01/07/2020,
- Le remboursement de la caution après état des lieux sous réserve d'un état des lieux favorable,
- Autorise le maire à signer un nouveau bail pour le dit logement suite à des travaux de rénovation.

11 POUR

CONTRE

ABSTENTION

5. Revalorisation des loyers communaux avant créations de nouveaux baux, travaux à réaliser.

Suite aux changements de locataire dans les logements communaux situés au 15 A et au 15 B Grande Rue – 70700 AUTOREILLE, le conseil municipal souhaite réévaluer le loyer du logement 15A de 30 euro soit un loyer de 430 euros. Le loyer du 15B sera réévalué ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable aux montants proposés ci-dessus.

11 POUR

CONTRE

ABSTENTION

6. Convention de mise à disposition local communal Rue du Bas

M. CHOULET Mickael souhaite entreposer des meubles dans un local communal situé Rue du Bas le temps de réaliser les travaux de construction de sa maison.

En dehors de la présence de Monsieur CHOULET Michael, conseiller municipal ainsi que MMES LIND et OROSCO (lien familial) étant concernés par ce point de l'ordre du jour ne prennent pas part au vote , le conseil municipal :

- Souhaite passer une convention d'occupation du local communal à titre précaire et révocable entre la commune d'Autoreille et M. CHOULET Mickael à compter du 01/06/2020,
- Demande que le local soit assuré et qu'un exemplaire de l'attestation d'assurance soit remis en mairie,
- Fixe le droit d'occupation à 50 € annuel.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

8 POUR

CONTRE

ABSTENTION

7. Convention d'occupation du domaine public Ben Pizza

Monsieur Benjamin ALLEMAND a fait parvenir en mairie une lettre par laquelle il souhaite bénéficier d'un emplacement pour son commerce ambulancier de camion pizzas.

L'emplacement sollicité serait occupé une semaine sur deux et situé Place de l'Eglise devant le Four Banal. Il aurait besoin pour son activité d'une prise de courant .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Qu'une convention de mise à disposition d'un emplacement pour son activité commerciale serait passée entre lui et la commune d'Autoreille,
- Que la convention démarrerait au 1^{er} juin 2020
- Fixe la redevance d'occupation à 100 € annuel pour l'emplacement et l'électricité.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

11 POUR

CONTRE

ABSTENTION

FIN DE SEANCE à 22 h 25